



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

École doctorale Montaigne Humanités

CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE

Lundi 8 octobre 2018 à 14h– SALLE DES ACTES

Assistent à cette réunion du Conseil de l'Ecole doctorale présidée par M. Sandro LANDI :

Représentants des enseignants-chercheurs, personnels assimilés et doctorants :

M. Éric BENOIT, Mme Marie-Christine BOUNEAU, M. Bernard DAVASSE, M. Olivier DEVILLERS, M. Alain KIYINDOU, Mme Nathalie JAËCK, Mme Hélène CAMARADE, M. Frédéric LAMBERT, M. Raphaël ESTEVE, M. Bernard CALAS.

Personnel BIATTS :

Mme Chantal DUTHU.

Personnalités invitées :

M. Frédéric BOUTOULLE.

Ordre du jour

- 1- Soutenance de thèse en anglais : Charlotte TORRETTI
- 2- Validation du procès-verbal du Conseil de l'Ecole Doctorale du 5 juin 2018
- 3- Doctorants contractuels 2018
- 4- Contrats doctoraux ciblés
- 5- Soutenance de thèse en anglais
 - Madame Flavie ÉPIÉ (CLIMAS)
 - Monsieur Mikael PIERRE (CEMMC)
 - Madame Linda MIESEN (MICA)
- 6- Dérogation sur le nombre de doctorants encadrés
- 7- Demande de modification de mentions doctorales
 - Langues extrême-orientales : japonais / chinois / coréen
 - Langues ibériques et ibéro-américaines : espagnol / portugais
 - Langues slaves
 - Sciences et technologies
- 8- Convention de co-direction de thèse
- 9- Demande de codirection
 - Madame Laurence CHEVALLIER (PASSAGES)



10- Questions diverses

- Accession de la Revue ESSAIS à Open Edition Journals (ex Revue.org)
- Calendrier élection des doctorants au Conseil de l'École Doctorale
- Journée entreprises DOSIP

Ouverture de la séance à 14h15.

1- **Soutenance de thèse en anglais : Charlotte TORRETTI**

Sandro LANDI retrace l'historique de cette demande suite au rejet, à la majorité des voix des présents, du conseil le 5 juin dernier et à la non présentation à la CR.

Bernard CALAS, Directeur de thèse de Mme TORRETTI, argumente cette demande de soutenance en anglais.

L'étudiante a bénéficié d'un contrat doctoral et travaille depuis 3 ans en Ouganda. Cette demande est motivée pour trois raisons :

- la maîtrise la langue anglaise,
- un des membres du jury, américain et spécialiste de l'Ouganda, ne parle pas et ne lit pas le français (la légitimité du jury ne serait pas la même sans sa présence),
- la doctorante a des propositions d'emplois de sociétés françaises travaillant en anglais en Ouganda.

Bernard CALAS indique qu'elle ne soutiendra pas avant juin 2019.

Sandro LANDI estime que les conditions sont réunies pour soumettre à nouveau cette demande au vote du Conseil.

Nathalie JAECK sait que le code de l'éducation impose que la langue de soutenance des thèses en France doit être le français mais des dérogations peuvent être appliquées pour des cas de cette nature.

Sandro LANDI insiste et rappelle que c'est un choix scientifique professionnel que de rédiger et soutenir son travail en anglais.

Le conseil accepte à la majorité cette demande (POUR : 8 – CONTRE : 1 – ABSTENTIONS :2).

2- **Validation du procès-verbal du Conseil de l'École Doctorale du 5 juin 2018**

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (**POUR : 9 – ABSTENTIONS : 2**).



3- Doctorants contractuels 2018

Le conseil accueille les doctorants contractuels 2018. Sandro LANDI leur rappelle leurs droits et devoirs et présente l'Ecole Doctorale.

4- Contrats doctoraux ciblés

Sandro LANDI présente une proposition de contrats doctoraux ciblés ouverte à discussions.

Il s'agit de faire émerger des sujets de doctorats qui ne sont pas sélectionnés car ils ne rentrent pas dans des cases « classiques ».

Il propose de réserver deux contrats doctoraux sur les treize:

1. le contrat international : ouvert aux titulaires d'un Master obtenu dans une université étrangère. Appel à candidature internationale et chaque équipe propose un candidat.
2. le contrat interdisciplinaire : contrat qui répond à un appel de candidature sur un objet de recherche abordé sous plusieurs angles disciplinaires, ce qui permettrait de faire émerger des sujets de recherche différents du périmètre classique défini par le CNU, sujets qui vont obligatoirement demander des codirections.

La difficulté est de définir, tous les ans, un voire plusieurs sujets qui répondent à un besoin émergent au sein de notre établissement.

La parole est donnée à Frédéric BOUTOULLE qui exprime son point de vue sur cette proposition.

Le contrat lié à l'internationalisation permet d'attirer de très bons doctorants dans notre université. Le contrat interdisciplinaire n'est pas nouveau (cf. LABEX). C'est une pratique qui est un bon moyen de se positionner sur des thématiques, ce qui permet à terme, une augmentation du potentiel de recherche de l'établissement et son rayonnement.

Nathalie JAECK ne souhaite pas que l'on vote aujourd'hui, elle préfère que l'on puisse prendre le temps de la réflexion.

1^{er} contrat : Elle ne comprend pas car tous les contrats doctoraux sont ouverts à l'international.

Elle pense qu'il incombe à l'École Doctorale d'effectuer un travail de valorisation plus large sur les contrats doctoraux proposés. Un moyen d'attirer les doctorants étrangers pourrait être d'avoir un site internet rédigé en plusieurs langues.

2^{ème} contrat : Les équipes travaillent déjà en interdisciplinarité, elle désire réfléchir.

Alain KIYINDOU est ouvert à l'idée du contrat interdisciplinaire mais souhaite en savoir davantage sur le choix des sujets. Comment seront-ils sélectionnés?

Ne pourrait-on pas adopter une autre approche de sélection : examiner les propositions qui sont faites habituellement et essayer de déterminer celles qui auraient une approche interdisciplinaire ?

Sandro LANDI précise que tout reste à faire, il y a une volonté de la part de l'Ecole Doctorale de changer le mode de fonctionnement. Quels sont les sujets que l'on veut prioriser ?

Bernard DAVASSE soutient la proposition de M. KIYINDOU, mais pense que tous les sujets proposés peuvent être prétextes à une réflexion pluridisciplinaire.



Frédéric LAMBERT s'interroge sur la gestion des auditions des contrats doctoraux. Les journées sont longues dans la gestion actuelle, les « sous-compartimentées » ajouterait une lourdeur supplémentaire. Ce sujet devrait être discuté au sein des équipes.

Il souligne que l'interdisciplinarité apparaît souvent en cours de thèse. Il n'existe plus de discipline qui reste enfermée en elle-même.

Marie-Christine BOUNEAU trouve l'idée très séduisante. Elle reste plus réservée quant à la mise en pratique de ces dispositions.

Elle pense qu'il faut internationaliser mais pas forcément réserver un contrat doctoral.

Elle partage l'avis de ses collègues et estime que tous les objets peuvent être pluridisciplinaires. Mais quid du CNU ?

Sandro LANDI ajoute qu'il faut prendre en compte les priorités de l'établissement. qui est tout à fait en droit de dire quels sont les sujets qu'il considère comme prioritaires.

Bernard DAVASSE intervient en soulignant que l'Université Bordeaux Montaigne doit affirmer sa politique et voir comment cela peut se traduire au niveau des contrats doctoraux.

Il n'est pas favorable au vote aujourd'hui, il faut prendre le temps de la réflexion.

Sandro LANDI propose de remettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil ce sujet qui aura été au préalable étudié lors de réunions de bureaux.

5- Soutenance de thèse en anglais

- *Mme Flavie ÉPIÉ (CLIMAS) - Thèse en cotutelle avec l'Université d'Anvers (Belgique)*
Sandro LANDI présente l'argumentaire motivé et porté par l'équipe CLIMAS.
- *M. Mikael PIERRE (CEMMC) - Thèse en cotutelle avec l'Université de Newcastle (Australie)*
Sandro LANDI présente l'argumentaire motivé et porté par l'équipe CEMMC.
- *Mme Linda MIESEN (MICA)*
Sandro LANDI présente l'argumentaire motivé et porté par l'équipe MICA.

Le conseil accepte à l'unanimité ces 3 demandes.

6- Augmentation du quota de doctorants encadrés

Sandro LANDI souligne que cette demande faite par Jean-Paul ENGELIBERT est une demande de dépassement temporaire.

Eric BENOIT soutient cette demande, il pense qu'il faudrait assouplir ce plafond de 10 doctorants car il y a de moins en moins d'encadrants. Il souhaiterait que cet assouplissement soit institutionnalisé.

Le conseil accepte à l'unanimité cette demande.



7- Demande de modification de mentions doctorales

Chantal DUTHU présente cette demande.

Derrière toutes ces études de langues, un diplôme identique est délivré, la discipline suivie n'est pas mentionnée sur le diplôme. Elle suggère de modifier les intitulés.

Béatrice COLLIGNON voit une contradiction avec la politique interdisciplinaire de l'Ecole Doctorale et pense que ce point demande réflexion.

Bernard DAVASSE partage l'avis de Béatrice COLLIGNON.

Eric BENOIT pense qu'il faut que la discipline soit indiquée clairement.

Olivier DAVASSE estime que le titre sur le diplôme suffit.

Ce point nécessite encore des discussions, il est donc reporté à l'ordre du jour du prochain conseil de l'Ecole Doctorale.

8- Convention de co-direction de thèse

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil de l'École Doctorale.

9- Demande de codirection

- *Mme Laurence CHEVALLIER (PASSAGES)*

Bernard DAVASSE présent l'argumentaire motivé et porté par l'équipe PASSAGES.

Le conseil accepte à l'unanimité cette demande.

10- Questions diverses

- *Calendrier d'élection des doctorants au Conseil de l'Ecole Doctorale*

Le conseil accepte à l'unanimité ce calendrier.

La séance est levée à 16h30.